



## SANTÉ ET SUBSTANCES EN PRISON

3 questions à l'OFDT.

**Melchior Simioni** et **Stanislas Spilka** reviennent sur l'enquête sur la santé et les substances en prison dont les premiers résultats ont été publiés en mai 2024

p. 12



### LA RECHERCHE AVANCE

La prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales  
Avec **Laetitia Bercier** (IP1)  
et **Ariane Amado** (CNRS-CHJ)



p. 5

### SOUS L'ŒIL DE...

La DREES pour l'enquête autonomie et le handicap en prison  
Avec le sociologue **Gilles Chantraine**  
et la cheffe de projet **Marie Rey**

AUTOMNE 2024

## ÉTUDE SUR LA SANTÉ EN PRISON

p. 13

### ARCHIVES À LA LOUPE

Plongée dans la première représentation théâtrale dans un établissement pénitentiaire en 1956



p. 14

## La rédaction

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

**Yannick Massard** - Sous-directeur de l'expertise.

RÉDACTRICE EN CHEFFE :

**Marjolaine Martin**, chargée de valorisation de la recherche

RÉDACTION :

**Ghislain Gabalda** - chef de section.

**Alice Brun** - chargée de valorisation et de suivi de recherche.

**Alice Landié** - stagiaire chargée de valorisation de la recherche.

**Marjolaine Martin** - chargée de valorisation de la recherche.

**Jean-Lucien Sanchez** - chargé de recherche, référent histoire et patrimoine.

**Marion Wagner** - chargée de recherche, référente juridique.

Pour nous contacter :

[recherche.sdex-dap@justice.gouv.fr](mailto:recherche.sdex-dap@justice.gouv.fr)

À cette équipe, il faut associer les **référénts recherche** au sein des dix directions interrégionales des services pénitentiaires :

**Anne-Sophie Cortinovic** (Grand-ouest – Rennes),  
**Michel Darius** (Sud-ouest – Bordeaux), **Camille Decoopman**  
 (Grand-nord – Lille), **Leila Delannoy** (Sud-est - Marseille),  
**Éric Dingli** (Sud – Toulouse), **Vincent Estais** (Auvergne-  
 Rhône-Alpes – Lyon), **Théo Gomez** (Ile-de-France – Paris),  
**Jean-Marc Grandclaudon** (Grand-Centre – Dijon),  
**Auriane Koschig** (Grand-est – Strasbourg),  
**Clément Lendomer** (Grand-nord – Lille),  
**Gérard Pescheux** (Outre-mer).



Crédit photo : Adobe stock

## Au sommaire :

► LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

p. 04

► LA RECHERCHE AVANCE

p. 05

► NOS PUBLICATIONS

p. 07

► PANOARAMA DES RECHERCHES

p. 08

► LES CLÉS DES DONNÉES

p. 10

► À LIRE/VOIR/ÉCOUTER

p. 11

► 3 QUESTIONS À

p. 12

► SOUS L'ŒIL DE

p. 13

► ARCHIVES À LA LOUPE

p. 14

► EVÈNEMENT

p. 15

# ÉDITO UN NUMÉRO SOUS LE SIGNE DE LA VARIÉTÉ DES SUJETS

## Le mot de Christophe Renou :

« J'ai eu le plaisir de rejoindre, en tant que chef de bureau, l'équipe d'EX3 ce 12 août.

Grâce à vos retours encourageants sur le premier numéro, aux contributeurs et aux travaux de l'équipe, vous tenez entre vos mains le deuxième numéro de la Gazette de la recherche.

J'aurai à cœur de faire vivre cette publication, afin de continuer à ce qu'elle constitue un outil pour faire connaître l'actualité de la recherche dans le milieu pénitentiaire. »

Ce deuxième numéro est placé sous le signe de la variété des sujets.

Vous y trouverez une illustration du quotidien de la section recherche de la DAP. Dans une même semaine, parfois une même journée, les missions de coordination et de valorisation des recherches peuvent amener de l'examen d'un protocole, d'une enquête sur les personnes détenues en situation de handicap, à lecture d'un rapport sur le bracelet anti-rapprochement, en passant par la préparation d'une journée d'études sur l'enseignement en détention (événement p. 15).

Cette variété de thèmes implique une variété de partenaires, dans et hors de l'Administration ; vous les découvrirez au fil des rubriques.

Nous mettons en avant dans ce numéro les sujets d'actualité pour l'administration pénitentiaire et la société dans son ensemble : les violences intrafamiliales, la consommation de drogue et le handicap.

Notre focus sur les recherches en cours est consacré à l'évaluation des expérimentations en matière de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales, du bracelet anti-rapprochement à l'utilisation

de la réalité virtuelle, ainsi que le contrôle judiciaire avec placement probatoire (p. 5).

En plus de son rôle évaluatif, la recherche permet de connaître la population carcérale sur des thématiques étudiées aussi en population générale. Deux enquêtes à grande échelle sont présentées dans ces pages par les organismes nationaux qui les mènent avec notre accompagnement : l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (p. 12) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (p. 10).

Du côté des études réalisées par le bureau EX3, la rubrique Les clés des données (p. 10) décrypte un sujet complexe, en explorant les chiffres des révocations de sursis. De quoi compléter une actualité riche en nouvelles publications (p. 7). Parmi celles-ci, nous vous invitons à écouter notre nouvelle série de podcasts sur les espaces culturels en prison, en découvrant les photos exceptionnelles de la première représentation théâtrale au sein d'un établissement pénitentiaire en 1956 présentées par notre historien dans la rubrique Archives à la loupe (p. 14).

## FOCUS SUR LE BUREAU EX3

Au sein de la sous-direction de l'expertise (SDEX) de la DAP, le bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation (EX3) rassemble des équipes aux compétences et missions variées autour de la production de recherches, d'analyses et d'outils de pilotage au service des acteurs de l'administration pénitentiaire.

Il est composé de quatre sections :

- La **section analyse de données** valorise les données à travers des analyses pour éclairer les décisions et politiques publiques ;
- La **section solutions et outils** crée et améliore des outils de pilotage pour l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire ;
- La **mission d'évaluation des politiques pénitentiaires** porte les travaux d'évaluation et assure une expertise en interne ;
- La **section recherche** coordonne et valorise les activités de recherches scientifiques actuelles et futures dans le champ pénitentiaire.

# ZOOM LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

*Dans ce numéro, la recherche avance sur le sujet de la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales. Depuis plusieurs années, la direction de l'administration pénitentiaire expérimente de nouveaux dispositifs, tels que le bracelet anti-rapprochement (BAR – loi du 28 décembre 2019), le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP – loi du 30 juillet 2020), et l'expérimentation de la réalité virtuelle dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales (REAL'VIF). Ces expérimentations ont conduit la DAP à financer des recherches scientifiques visant à évaluer leurs efficacités auprès du public-cible.*

*Avant de faire le point sur l'actualité de ces recherches, nous donnons la parole à **Laetitia Bercier**, référente nationale pour la lutte contre les violences intrafamiliales à la DAP.*

## **Pouvez-vous présenter votre rôle au sein de la DAP ?**

Politique prioritaire du gouvernement depuis 2017, la lutte contre les violences conjugales a bénéficié d'un fort engagement interministériel, particulièrement de la DAP. Cet engagement s'illustre, au sortir du Grenelle des violences conjugales, par la nomination, au sein du département des parcours de peine (IP1) de la sous-direction de l'insertion et de la probation, d'une référente nationale pour la lutte contre les violences intrafamiliales, poste que j'occupe depuis octobre 2020. Mon action a ensuite été renforcée par le recrutement d'une magistrate chargée de mission sur le développement des politiques de prise en charge sur cette même thématique. Ce binôme a pour mission de définir les modalités de prise en charge des auteurs de violences conjugales, de concevoir les méthodes et outils d'évaluation de ce public

et de contribuer à faciliter le suivi de ces personnes, de façon concertée entre services pénitentiaires et judiciaires. Il pilote les dispositifs expérimentaux que sont le CJPP et REAL'VIF. Il apporte son expertise aux différentes sections du département IP1 et accompagne les services déconcentrés afin que les spécificités propres à la prise en charge des auteurs de violences conjugales soient encore mieux prises en compte, avec l'adoption d'une particulière vigilance.

## **Quelle est la place de la recherche sur cette question des violences intrafamiliales ?**

Conformément aux recommandations du Conseil d'Etat relevant la nécessité d'évaluation des politiques publiques, la DAP a fait le choix d'accompagner les expérimentations relatives au CJPP et à l'outil REAL'VIF de recherches évaluatives. Ces dernières ont pour objectif de mesurer tant l'impact des dispositifs expérimentés sur

la trajectoire pénale des personnes prises en charge au titre des violences intrafamiliales que l'appropriation de ces derniers par les professionnels. Les résultats de ces recherches et les préconisations qui en découleront seront de vrais leviers pour dresser des axes d'amélioration et envisager la pérennité de ces dispositifs.

## **À quoi ressemble le travail avec la section recherche au quotidien ?**

Le département IP1 travaille en étroite collaboration avec la section recherche. Cette dernière est attentive à la publication d'appels à projet de recherche répondant au mieux aux besoins « métiers », nos expertises réciproques permettant de définir finement les objectifs visés. Cette approche complémentaire permet la mise en place de dispositifs et de procédures en cohérence avec les contraintes de terrain et respectueuses de la démarche scientifique et elle favorise leur appropriation par les professionnels.

### **La recherche évaluative des dispositifs de lutte contre les violences intrafamiliales représente...**

**314 000 €**

du budget de la section recherche consacré à la thématique des violences conjugales depuis 2020

**41**

services pénitentiaires d'insertion et de probation volontaires pour participer aux recherches évaluatives et aux expérimentations

**78**

mois de travaux de recherche accumulés depuis 2020 sur l'ensemble des projets financés

# MOON NOON LA RECHERCHE AVANCE...

CONTRÔLE JUDICIAIRE AVEC PLACEMENT PROBATOIRE (CJPP) DES PERSONNES MISES EN EXAMEN, POURSUIVIES OU CONDAMNÉES POUR DES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES

## Responsabilité scientifique :

Centre d'histoire judiciaire (CHJ)

## Équipe de recherche :

Ariane Amado, Margot Giacinti, Lucie Bony, Milan Bonté, Oona Le Meur, Joséphine Bastard.

**Durée de la recherche :** 24 mois

**État :** lancement en septembre 2024

*Recherche cofinancée par la DAP et l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)*

**Disciplines :** droit, géographie, sociologie, anthropologie, science politique

La mesure du CJPP, déployée depuis 2020, vise à placer la personne soupçonnée de faits de violence intra-familiale dans une structure d'hébergement avec une prise en charge sanitaire et sociale dans l'attente de son procès, en l'éloignant ainsi du domicile conjugal.

Une recherche-évaluation a été menée en 2021 sur deux sites expérimentaux ([le rapport est disponible en ligne](#)). Depuis, l'expérimentation a été étendue à tout le territoire national. Aujourd'hui, une nouvelle recherche est lancée sur les effets de cette implantation nationale afin d'évaluer la pertinence de pérenniser le nouveau dispositif. Nous avons posé quelques questions à Ariane Amado, docteure en droit privé et chargée de recherche au CNRS-CHJ, qui coordonne cette nouvelle recherche évaluative.

### Nous sommes désormais quatre ans après le lancement de ce dispositif, quels sont les objectifs de cette recherche ?

La recherche est orientée autour de plusieurs axes.

Le premier vise à connaître le profil des personnes hébergées en placement probatoire. Le deuxième axe se concentre sur la manière dont les professionnels du droit qui ordonnent, prononcent et suivent le dispositif s'en saisissent. La première recherche avait déjà mis en lumière une grande variation des usages du placement probatoire ; prendre en compte les différents contextes territoriaux des sites d'expérimentation est indispensable.

Les trajectoires individuelles des personnes placées dans les hébergements expérimentés sont au cœur d'un troisième axe, pour appréhender la diversité des parcours de vie et leurs effets sur la réception du dispositif, leur manière de le vivre, et s'il y a une continuité dans la prise en charge avant et après la sentence.

L'objectif du dispositif étant d'assurer la sécurité des victimes, le quatrième axe évalue l'efficacité du placement probatoire sur l'évitement des contacts entre la personne prise en charge et les victimes. Nous interrogerons la place que le service du SPIP, ainsi que les associations, attribuent aux victimes. Cet axe permet d'interroger plus généralement la manière dont se jouent les rapports de genre au sein des dispositifs de placement probatoire.

### À quoi va ressembler cette enquête ?

Cette enquête est menée par une équipe pluridisciplinaire (droit, sciences politiques, sociologie, anthropologie, géographie). Autour d'une enquête de terrain ethnographique, nous mènerons des entretiens avec les professionnels de la justice, ainsi que des entretiens biographiques auprès des personnes hébergées. Après une enquête de 12 mois dans plusieurs sites sur toute la France métropolitaine et outre-mer, nous produirons pour l'IERDJ et la DAP un rapport et des préconisations en septembre 2026.



Crédits photos : Adobe stock



## LE BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT : ÉTAT DES LIEUX D'UNE MESURE ATTENDUE

**Responsabilité scientifique :** l'École Nationale Supérieure de l'Architecture

**Équipe de recherche :** Ariane Amado, Joséphine Bastard, Lucie Bony, Marion Maudet, Franck Ollivon.

**Durée de la recherche :** 18 mois

**État :** achevée

*Recherche financée par la DAP*

**Disciplines :** droit, sociologie, géographie

L'étude du BAR propose des éléments de réflexion sur l'introduction des nouvelles technologies dans l'exercice de la Justice. Elle questionne l'impact de ce nouveau dispositif sur les pratiques des professionnels de la Justice et tend à démontrer la construction d'une justice partenariale liant les acteurs judiciaires aux acteurs privés et publics de la sécurité. L'évaluation s'est réalisée au sein de sept services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) expérimentateurs de la mesure. Le rapport final sera publié au dernier trimestre 2024.



Crédits photos : Laurent Theillet

*Cette recherche analyse aussi la réception du BAR par les personnes porteuses du dispositif (auteurs et victimes) et son impact sur leurs quotidiens.*

## REAL'VIF : ÉVALUATION DES EFFETS DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE DANS LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

**Responsabilité scientifique :** Université Rennes 2

**Équipe de recherche :** Adelaïde Vervaeke, Cinzia Guarnaccia, Marine Lavedrine, Valérie Moulin, Benoit Teste, Massil Benbouriche

**Durée de la recherche :** 36 mois

**État :** en cours

*Recherche financée par la DAP*

**Discipline :** psychocriminologie, psycho-victimologie

*Au total, quatorze SPIP de milieux ouverts et dix SPIP de milieux fermés répartis sur les dix directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) se sont mobilisés pour participer à la recherche.*

L'expérimentation de la réalité virtuelle comme dispositif de prise en charge place les nouvelles technologies d'information et de communication au cœur de la réponse judiciaire face aux violences conjugales. La recherche évaluative accompagnant l'expérimentation tend à analyser les effets de la réalité virtuelle sur la récidive des auteurs de violences conjugales et la réception de l'outil dans les pratiques professionnelles des agents d'insertion et de probation.



Crédits photos : Henry Philemon / ministère de la Justice

# NOS PUBLICATIONS

*Retrouvez dans chaque gazette un récapitulatif de toutes les dernières publications des travaux produits, co-produits ou accompagnés par la section recherche.*

## CAHIERS D'ÉTUDES PÉNITENTIAIRES

En quelques pages, découvrez les résultats d'une étude menée en interne par EX3, ou la synthèse d'une recherche accompagnée par la section recherche. L'objectif : rendre accessible au plus grand nombre les résultats de la diversité des enquêtes menées sur le milieu pénitentiaire.

- **« Inflation carcérale, durcir les peines, remplir les prisons »**, Florence De Bruyn, Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques n°65, paru en septembre 2024.

Florence de Bruyn, adjointe au chef du bureau EX3, propose une analyse des mécanismes de l'inflation du nombre de personnes détenues depuis une cinquantaine d'années. Elle mobilise les productions des experts démographes travaillant à la direction de l'administration pénitentiaire depuis les années 1980. Un fonds documentaire peu connu, qui permet un recul historique pour étudier l'évolution du nombre de personnes détenues dans des contextes politiques, économiques et sociétaux différents et de distinguer leurs effets respectifs.

- Prochainement : **« Le scolaire en détention, analyse de 7 cas franciliens »**, Céline Braconnier (dir.) et Camille Chopart (dir.). Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques n°66, à paraître. Une synthèse des résultats de l'enquête des étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, réalisée dans le cadre du renouvellement de la convention entre la direction de l'administration pénitentiaire et la direction de l'encadrement de l'Éducation Nationale.

## TRAVAUX ET DOCUMENTS

Dans un format plus long, découvrez les résultats complets des travaux de recherche financés par la DAP, ainsi que les enquêtes archivistiques de Jean-Lucien Sanchez.

- **« L'enseignement scolaire et professionnel en prison (1945-1983) »**, Jean-Lucien Sanchez, Travaux et documents n°92, à paraître.

Cette étude présente l'histoire de la politique d'enseignement scolaire et professionnel poursuivie par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) de la Libération jusqu'aux années 1980. Il s'appuie sur des fonds d'archives inédits issus de dossiers de principe de la DAP qui permettent d'apprécier au plus près les différentes étapes du partenariat élaboré par les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale.

## PODCASTS À LA UNE

Ces dernières semaines, une nouvelle série de podcasts commence à être publiée, produite par Alice Landié, stagiaire à la section recherche (voir p. 3). Ces podcasts ont été réalisés à partir de l'étude sur les espaces culturels permanents. Les trois épisodes sont l'occasion de revenir sur des interrogations qui ont animé l'étude : quelle place pour la culture en détention aujourd'hui ? Comment parvenir à composer des projets culturels dans l'espace carcéral ? Quelles expériences pour les différents acteurs (personnes détenues, surveillants, acteurs du monde de la culture...) et enfin, quels types de projets peut-on imaginer dans un milieu contraint ?

- Les espaces culturels permanents en détention. 3 épisodes
- o Ep. 1 – Ministère de la Justice, ministère de la culture : une politique culturelle en commun (22 min)
- o Ep. 2 – L'élaboration de projets culturels partagés en détention (22 min) - à paraître.
- o Ep. 3 – La place de la culture dans le monde carcéral - à paraître.

# PANORAMA DES RECHERCHES...

Voici un panorama thématique des recherches dont le suivi a occupé notre quotidien ces derniers mois.



## PARCOURS PÉNAL ET RÉINSERTION SOCIALE

Les politiques publiques de prise en charge des publics TIS/RAD sortants  
**IEP SGL**

Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passages par la détention  
**EHESS**

Des habitats institutionnels aux frontières du carcéral  
**Université Paris Nanterre**

Étude de trois dispositifs pénitentiaires en milieu rural et ouvert  
**Université Lyon 2**

La réinsertion des personnes détenues et leurs conditions de prise en charge en SAS  
**Université de Montpellier**

Les enjeux spécifiques de la réinsertion des terroristes et détenus radicalisés en milieu ouvert  
**Université de Strasbourg**

### RECHERCHE À VENIR :

Analyse de la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel et établissements « fléchés AICS »  
**Recherche à venir – appel à projets lancé par la DAP (EX3/IP2) en août 2024**



## SUIVI DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Réintégrer les revenantes ? De la pluralité des trajectoires socio-spatiales au traitement différencié des femmes parties rejoindre l'État islamique  
**Université Paris 1**

Les vulnérabilités paradoxales des auteurs de violences contre leur partenaire intime : mise au travail des masculinités dans les parcours de soin  
**Université de Bordeaux**

L'expérience judiciaire des femmes nigérianes impliquées dans des activités de proxénétisme/traites des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle  
**EHESS Cercles Marseille**

L'engagement djihadiste des femmes « returnees » : approche genrée des processus psychiques impliqués et perspectives d'accompagnement au désengagement  
**Université Paris Créteil**



## TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

L'alimentation pénitentiaire, une comparaison entre la Corée, les États-Unis et la France  
**Université du Connecticut**

Enfermer et verdir. Représentations, logiques d'action et significations du verdissage des prisons françaises  
**Université Rennes 2**

« Manger Préparer Approvisionner »  
Comprendre pour agir  
**EM Lyon**



**SANTÉ DES PERSONNES DÉTENUES**

Les soins pénalement ordonnés en addictologie  
**Université médecine Lyon**

Prise en charge oncologique et parcours de soin en milieu carcéral  
**Université Toulouse Jean-Jaurès**

Prendre soin en prison : entre contraintes et recherche d'autonomie  
**Sorbonne Université**

Gouverner les risques en Guyane. Gestion des risques sociaux et sanitaires dans les territoires extra-métropolitains  
**MSH Lyon Saint-Étienne**

Enquête autonomie des personnes incarcérées  
**DRESS**

Enquête sur la santé et les substances en prison  
**OFDT**

Prévalence des troubles mentaux : évaluation lors de l'incarcération et évolution au cours de la détention  
**F2RSM Psy**

Le rapport à la maternité chez les femmes incarcérées  
**Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud**

**ACTIVITÉS CULTURELLES**

Étude sur les espaces culturels permanents en milieu pénitentiaire,  
**Ministère de la Culture, ministère de la Justice**

**SURVEILLANCE**

Le Bracelet anti-rapprochement : état des lieux d'une mesure attendue  
**Centre de recherche sur l'Habitat**

Contrôle judiciaire avec placement probatoire des personnes mises en examen, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales,  
**Université de Lille**

L'usage de la réalité virtuelle dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violences conjugales  
**Université Rennes 2**

**GESTION DE LA DÉTENTION**

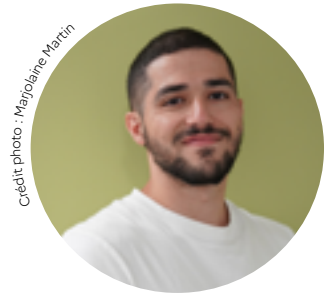
La genèse des unités pour détenus violents  
**Sciences Po Grenoble**

Évaluation de la politique de lutte contre la radicalisation de l'administration pénitentiaire  
**Paris Saclay, UVSQ, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye**

La violence dans les prisons de femmes  
**Université de Lille**

Le centre de Casabianda. Les prisons ouvertes, un modèle en question  
**Université de Corse**

# LES CLÉS DES DONNÉES... YACINE ZIDI



Crédit photo : Maycoline Martin

*Dans le contexte de l'inflation carcérale, le pôle d'évaluation des politiques pénales (PEPP) de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la Justice a sollicité la section analyse de données du bureau afin de contribuer à l'analyse des chiffres comptabilisant les personnes détenues au sein des établissements pénitentiaires français en se penchant sur les révocations de sursis (voir encadré). Yacine Zidi, data scientist au sein de la section, a été chargé d'évaluer la part de ces révocations de sursis dans les chiffres de l'incarcération. Il nous emmène dans les coulisses d'un sujet qui a nécessité quelques éclaircissements...*

*J'ai fait le choix  
de centrer mon étude  
sur les personnes  
condamnées libérées*

## Qu'est-ce que l'emprisonnement avec sursis ?

Contrairement à l'emprisonnement ou la réclusion ferme, qui doivent être obligatoirement exécutés, cette mesure suspend l'exécution de l'enfermement prononcé pendant un certain temps, appelé délai d'épreuve. Le sursis est décidé par la juridiction de jugement si elle estime que la simple menace de l'exécution de la peine suffit à sanctionner et à éviter la récidive ou la réitération. Il peut couvrir la totalité de la peine, ou n'en couvrir qu'une partie.

## Et la révocation de sursis ?

Lorsqu'une personne condamnée commet une nouvelle infraction ou ne respecte pas ses obligations durant le délai d'épreuve, son sursis est révoqué : la personne condamnée concernée purge alors sa peine de détention (en totalité ou en partie selon que le sursis est total ou partiel).

## Quel est le contexte de cette commande ? Pourquoi s'intéresser aux révocations de sursis ?

La DACG, qui nous a sollicités, est chargée d'évaluer l'évolution de la politique pénale. Elle est confrontée à un défi de taille : comprendre les dynamiques derrière l'inflation de la population carcérale. Cela nécessite de croiser des sources statistiques très diverses, allant des données judiciaires aux informations pénitentiaires.

Les révocations de sursis font partie des facteurs à étudier. Mais leur mesure précise est délicate, rendant difficile l'analyse fine des chiffres de l'incarcération. La DACG s'est donc tournée vers nous pour identifier, grâce aux données pénitentiaires, le nombre de personnes effectivement incarcérées suite à une révocation de sursis.

## Comment avez-vous procédé ? Quels ont été les problèmes à résoudre ?

Il fallait interroger les sources de données disponibles. L'application GENESIS (gestion nationale des personnes détenues en établissement pénitentiaire), est utilisée essentiellement pour gérer la détention au sein des établissements pénitentiaires.

Dans GENESIS, une mesure de révocation de sursis est rattachée à une affaire. Une des difficultés pour

obtenir des chiffres précis, c'est qu'une personne détenue peut être impliquée dans plusieurs affaires (par exemple une affaire de stupéfiants et une affaire d'agression sexuelle). Or, pour chaque affaire, elle peut voir son sursis révoqué.

J'ai fait le choix de centrer mon étude sur les personnes condamnées libérées, en remontant le fil de leur parcours carcéral et en identifiant leurs révocations de sursis. Cela m'a permis de récupérer la liste complète des affaires pour lesquelles chaque personne était détenue, ainsi que toutes les mesures judiciaires associées, donc de ne passer à côté d'aucune affaire, ni mesure. Partant de cette liste de personnes condamnées libérées, il me suffit ensuite de repérer, parmi toutes ces personnes, celles qui ont eu une révocation de sursis pour au moins une des affaires dans lesquelles elles ont été impliquées.

## Pouvez-vous nous présenter les résultats ?

Ces résultats indiquent, par année de 2018 à 2023, le nombre de personnes condamnées libérées, et parmi elles, celles ayant eu une révocation de sursis dans au moins l'une des affaires pour lesquelles elles étaient écrouées.

Par exemple, en 2018, on dénombre 77 869 personnes libérées, dont 18 769 ont fait l'objet dans leur parcours carcéral d'au moins une révocation de sursis.

Les chiffres produits par la section analyse de données indique qu'environ 24% des personnes libérées chaque année avaient exécuté au moins une peine issue d'un sursis révoqué au cours de leur détention. Les révocations de sursis représentent donc une part non négligeable des peines d'emprisonnement ferme exécutées. Ces résultats restent à croiser avec d'autres données éclairant le phénomène d'inflation carcérale. Saisir le plus précisément possible les évolutions de la population pénitentiaire reste une étape essentielle dans l'analyse de cette problématique.

Année de la libération	Nombre de personnes condamnées libérées	Avec au moins une révocation de sursis dans leur parcours carcéral
2018	77 869	18 769
2019	79 900	18 815
2020	74 380	17 298
2021	73 706	16 744
2022	79 262	18 570
2023	78 563	2 500

Source : ministère de la Justice - DAP - SDEX - EX3 - Infocentre pénitentiaire  
Champ : France entière

## PAUSE

## À LIRE, VOIR, ÉCOUTER



## LIVRE

**Fevrier François, Wagner Marion, Duroché Jean-Philippe et Pédron Pierre. *Droit pénitentiaire*. Paris : Vuibert, 2024.** Intégralement refondue, cette 5<sup>e</sup> édition est le reflet de l'adoption en 2022 du code pénitentiaire. Ce livre offre une vision globale et actualisée de la détention et du suivi des personnes placées sous main de Justice non détenues. Ce mois de septembre a vu la sortie d'un ouvrage de référence dont Marion Wagner, chargée de recherche à la section recherche, est co-auteur.



## LIVRE

**GOMEZ Théo et PINEAU Alix. *Le système pénitentiaire français : politique, état des lieux et enjeux*. Paris : Armand Colin, 2024.** Ce manuel vise à une meilleure compréhension des enjeux qui sous-tendent la prise en charge carcérale en France, à travers une analyse juridique, historique, sociologique et politique, à destination des étudiants préparant les concours judiciaires. Un ouvrage co-écrit par Théo Gomez, notre référent recherche à la DISP de Paris.



## LIVRE

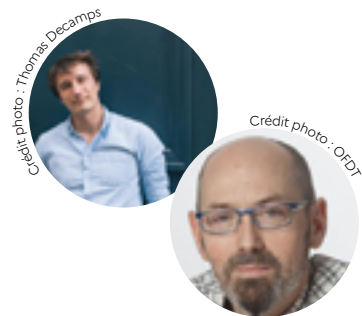
**Laurent Caroline Et Milandri Charlotte. *Ceux du dedans – L'aventure hors norme de l'écriture en prison*. Paris : First Éditions, 2024.** Fruit d'un cycle d'ateliers d'écriture débuté en septembre 2020 à la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes, cet ouvrage alterne les récits des deux écrivaines et les textes d'une dizaine de personnes détenues.



## CINÉMA

**À l'ombre de l'abbaye de Clairvaux, film documentaire écrit et réalisé par Éric LEBEL, sortie nationale le 9 octobre 2024.** Si vous avez manqué les projections en avant-première, vous pouvez retrouver ce film en salle, pour une immersion dans la maison centrale de Clairvaux à la veille de sa fermeture en 2023, avec les portraits de deux de ses dernières personnes détenues. Une réflexion sur l'enfermement, contraint ou volontaire, avec un témoignage de moines ayant fait vœux de clôture

# 3 QUESTIONS À... MELCHIOR SIMIONI ET STANISLAS SPILKA



*L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) a débuté en 2023 l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI). Melchior Simioni et Stanislas Spilka auteurs de cette recherche avec Julien Morel d'Arleux\*, reviennent sur cette étude statistique nationale dont les premiers résultats ont été publiés en mai 2024, et sont disponibles en ligne : «[Les consommations de drogues en prison. Résultats de l'enquête ESSPRI 2023](#)». Le second volet national de l'enquête est prévu en 2025.*

## **Pouvez-vous présenter votre recherche ?**

### **Comment a-t-elle été mise en œuvre ?**

La circulation et la consommation de drogues en prison sont une réalité connue, notamment parmi les professionnels intervenant en détention qui y sont confrontés au quotidien. Il manquait néanmoins de données statistiques représentatives de l'ensemble de la population carcérale. Notre enquête vise donc à fournir aux pouvoirs publics et à la communauté académique des données robustes et récentes. L'OFDT, s'appuyant sur son expérience d'enquêtes épidémiologiques sur les drogues, a élaboré une enquête statistique permettant d'objectiver ces éventuelles consommations de drogues parmi la population carcérale et de comparer ces comportements à ceux du reste de la population. Avec l'aide du bureau EX3, nous avons donc mis en place, pour la première fois en France, une enquête par auto-questionnaire anonyme entre mai et juin 2023, sur les conditions de vie, la santé et les usages de substances psychoactives, auprès d'un échantillon aléatoire de plus de 1000 hommes majeurs détenus dans l'hexagone.

La mise en œuvre de l'enquête a constitué un défi organisationnel : afin d'interroger un nombre conséquent de personnes détenues, nous avons utilisé des tablettes numériques, et avons directement convoqué des groupes dans les salles d'activité au sein des détentions. Les personnes

détenues semblent avoir fait confiance au caractère anonyme et confidentiel de l'enquête, et ont souvent estimé que cette enquête pouvait être utile, en leur offrant la possibilité de témoigner de leurs conditions de vie.

### **Quelles différences avez-vous observé entre la consommation en population générale et celle de la population de personnes détenues ?**

Les résultats de cette recherche révèlent des consommations de drogues importantes en détention. Le tabac, seule drogue licite en détention en cellule et en cours de promenade, est consommé à des niveaux très élevés : 63 % des personnes détenues disent en fumer tous les jours. En proportion, c'est deux fois plus qu'en population générale. L'écart est encore plus important pour le cannabis : une personne détenue sur quatre en consomme tous les jours en prison, soit 10 fois plus qu'en population générale. Concernant d'autres drogues illicites, 13 % des personnes détenues ont consommé de la cocaïne au moins une fois en détention. L'alcool, illicite en prison, est par contre peu consommé, du fait de sa moindre disponibilité : seul 3,7 % des personnes détenues en consomme au moins une fois par mois, alors que dans la population française la moitié des hommes consomme de l'alcool au moins une fois par semaine. Au total, la moitié des personnes détenues ont fait usage

au moins une fois d'une substance illicite au cours de leur détention.

Il faut nuancer ces niveaux en les rapportant aux niveaux d'usage déjà très élevés de ces mêmes personnes avant leur entrée en détention : elles étaient déjà un quart à consommer du cannabis très régulièrement (plus de 10 fois par mois) avant leur entrée en prison.

La prison n'apparaît donc pas comme un espace d'initiation, puisque, parmi les personnes détenues qui n'avaient jamais consommé de cannabis avant d'entrer en prison (44 %), la très grande majorité n'en ont pas consommé non plus depuis leur incarcération.

### **Quels résultats vous ont marqué ?**

On pouvait s'attendre à ces niveaux élevés d'usages de drogues, mais les résultats suggèrent également un lien important entre ces usages et les conditions de vie dégradées en milieu carcéral (notamment en maison d'arrêt en raison de la surpopulation endémique). Par exemple, lorsqu'on interroge les personnes détenues sur les raisons pour lesquelles elles consomment du cannabis, elles évoquent des motivations davantage auto thérapeutiques (se calmer, s'endormir...) que récréatives. Des analyses complémentaires doivent cependant être menées pour explorer plus en détail le lien entre le mode de vie des personnes détenues et leurs usages de drogues. Il convient de souligner un point aveugle de l'enquête concernant la consommation de médicaments psychotropes. Leur large circulation et leurs usages détournés sont connus, mais les personnes détenues ne connaissent pas tous le nom de la molécule qu'ils consomment, déclarer leurs usages de médicaments psychotropes dans le questionnaire leur est donc difficile. La prochaine édition de l'enquête en 2025 devra mieux saisir cette réalité.

\*Directeur des services pénitentiaires, directeur de l'OFDT (2017-2023).

# SOUS L'ŒIL DE LA DREES AUTONOMIE ET HANDICAP EN PRISON

*Dans le prolongement d'enquêtes réalisées à un rythme décennal, la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) mène depuis 2021 une vaste enquête sur l'autonomie et le handicap en France. Cette enquête comprend un volet spécifique en milieu carcéral, dont le terrain est prévu au printemps 2025, et qui donne lieu à une collaboration active entre la DREES et le bureau EX3. Nous laissons ici la parole à **Marie Rey**, cheffe de projet des enquêtes « Autonomie », et **Gilles Chantraine**, sociologue, directeur de recherche au CLERSE-CNRS et spécialiste du milieu carcéral.*

L'objectif général de l'enquête autonomie (2021-2025), pilotée par la DREES, est de mesurer le nombre de personnes handicapées ou dépendantes, et de saisir à la fois les dimensions physiologiques et sociales du handicap. L'enquête est menée en France métropolitaine, et elle couvre l'ensemble de la population, à tous les âges de la vie. Il s'agit également d'apprécier la nature et la quantité des aides techniques ou humaines dont ces personnes peuvent bénéficier, et de décrire leurs conditions de vie. Après des enquêtes successives sur les logements « ordinaires », les établissements spécialisés dans la prise en charge du handicap ou de la perte d'autonomie, puis les établissements de protection de l'enfance, une enquête se prépare sur les établissements pénitentiaires.

Mener une enquête sur le handicap en milieu carcéral était d'autant plus nécessaire que la dernière enquête sur le sujet remonte à 2001 (enquête « HID prisons », menée par l'INED). Celle-ci avait montré qu'à l'époque, plus de trois personnes détenues sur cinq rencontraient dans leur vie quotidienne des difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles ou mentales liées à des problèmes de santé, alors

qu'à structure par âge et par sexe identique, cette proportion n'était que d'une personne sur quatre dans le reste de la population, y compris les établissements socio-sanitaires. Par ailleurs, une personne détenue sur dix déclarait avoir besoin d'une aide, humaine ou matérielle (appareillage, prothèses, etc.), et ce besoin n'était satisfait que dans un cas sur trois.

Depuis deux décennies, des évolutions notables rendent indispensable le renouvellement de cette enquête. La législation en matière de handicap a profondément évolué, avec la promulgation en 2005 de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En parallèle, la population pénitentiaire a continué de croître, renforçant en maison d'arrêt des problèmes de surpopulation qui peuvent impacter la prise en charge de publics présentant des difficultés particulières. De plus, l'âge moyen de la population pénitentiaire a augmenté, rendant plus saillants encore les problèmes liés à la vieillesse et à la perte d'autonomie, notamment en établissement pour peine.

Dès le début du projet, la DREES est entrée en contact avec la section recherche de la DAP, qui a réservé

à l'équipe de chercheur.es un accueil enthousiaste. Cela se traduit par une aide et une collaboration très active tout au long du projet. Ainsi, elle a donné son avis technique sur des versions préliminaires du questionnaire. Il s'agissait en effet de proposer un questionnaire comparable à ceux des autres volets de l'enquête, mais plus court et en langage plus simple pour s'adapter aux spécificités du milieu carcéral. Elle a également soutenu financièrement le projet et accompagné la DREES dans la définition du protocole de l'enquête. Pour la première partie de la mise en œuvre qui aura lieu à l'automne 2024, elle a aidé la DREES à trouver des établissements pilotes et l'a mise en relation avec les référents recherche des différentes DISP concernées. Elle participe à la formation des enquêteurs IPSOS, pour aider à les préparer à ce contexte d'enquête très spécifique. Pour la suite, elle réalisera le tirage des établissements et des enquêtés. Cette aide éminemment précieuse a rendu possible un projet d'envergure, qui se traduira au printemps 2025 par la passation d'un questionnaire auprès de 1200 personnes détenues dans une quarantaine d'établissements pénitentiaires.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Drees**  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

**AUTOMNE 2024**  
**ÉTUDE SUR LA SANTÉ EN PRISON**

Mieux connaître les problèmes de santé des personnes détenues

**UNITÉ SANITAIRE**

Vous serez peut-être tiré au sort pour participer à cette étude. Merci d'avance pour votre participation, essentielle à la qualité des résultats. Vos réponses seront anonymes et confidentielles.

Cette étude aidera à améliorer la prise en charge de la santé en détention.

1200 personnes détenues sont invitées à évaluer :

- leur santé,
- leurs éventuelles difficultés quotidiennes liées à un problème de santé ou à l'âge,
- les aides qu'elles reçoivent,
- leur vie en prison.

LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS : Les établissements pénitentiaires suivants ont accepté de participer à l'étude : [Liste des établissements]

LES ENQUÊTEURS : Les enquêteurs IPSOS ont été recrutés pour mener à bien cette étude. Ils ont été formés et accompagnés par la DREES et le bureau EX3.

LES CONTACTS : Pour plus d'informations, contactez le bureau EX3 de la DREES au 01 40 57 50 00 ou sur le site internet de la DREES.

LES LOGOS : République Française, Drees, IPSOS, CLERSE-CNRS, Bureau EX3.



# ARCHIVES À LA LOUPE UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE À LA MAISON CENTRALE DE NÎMES



*Pour la première fois de son histoire, l'administration pénitentiaire autorise en 1956 des comédiens à se produire dans un établissement pénitentiaire pour hommes. La troupe de la Comédie de Provence donne une représentation du Bourgeois gentilhomme de Molière à la maison centrale de Nîmes le 22 décembre 1956, à 14 heures. L'initiative provient d'une visiteuse de prison, Madame Zboromyski, suite à un concert de piano qu'elle a donné aux détenus un an plus tôt. Devant le succès rencontré, elle propose au directeur, Jean Marti, de faire donner le Bourgeois Gentilhomme, qu'elle a vu et grandement apprécié. Contacté, le directeur de la troupe, René Lafforgue, accepte aussitôt.*

La représentation a lieu dans la chapelle de l'établissement qui a fait l'objet de travaux pour pouvoir accueillir une salle de spectacle. La scène a été construite par les détenus et comprend des coulisses, des projecteurs ainsi qu'un rideau. La salle, qui est froide et humide car il n'y a pas de chauffage à la centrale de Nîmes à cette époque, a été décorée par des étudiants de l'école des Beaux-Arts de Nîmes. Son balcon accueille le directeur ainsi que quelques officiels. Son orchestre accueille 600 détenus installés sur des bancs. Comme on peut le voir sur les photographies réalisées par un journaliste de *France-Soir* venu couvrir l'évènement (et qui sont



Crédits photos : Archives nationales

conservées aux Archives nationales sous la cote 19960148/255), ils portent un costume pénal (intitulé « droguet ») sur la manche gauche duquel est cousu leur matricule blanc ainsi que, pour certains d'entre eux, leurs galons de bonne conduite. Ils sont encadrés par des surveillants qui stationnent environ tous les cinq mètres. À gauche de la scène trône un sapin de Noël décoré de guirlandes et de bougies électriques. Enfin, la salle dispose de haut-parleurs qui diffusent la chanson « Souvenir d'Italie » de Luis Mariano : « Demain, je m'en vais loin d'ici pour un lointain voyage ! »

Cette série de photographies constitue un témoignage exceptionnel de la mise en place d'espaces culturels permanents dans les détentions

à partir des années 1950 et de la volonté de l'administration pénitentiaire de développer des activités culturelles en prison, qu'elle intitule alors « loisirs ». Outre le souhait d'édifier les détenus, elles permettent également d'assurer la discipline, comme le signale le directeur de la centrale de Nîmes :

*« Je veux multiplier les expériences de ce genre. Il ne faut pas que les hommes s'ennuient ici. Quand ils s'ennuient, ils pensent, et quand ils pensent c'est la catastrophe. »*

# Pour ce numéro de rentrée, on reprend le chemin de l'école !

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024 se tenait la journée d'études de la DAP au lycée Louis-le-Grand, et cette année au programme : **« L'enseignement en détention »**.

Les journées d'études sont un temps de rencontre, organisé tous les ans par le bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation, sur des enjeux d'actualité. Cette édition a été préparée avec les agents de la mission enseignement de la sous-direction de l'insertion et de la probation.

Cette journée est l'occasion de faire échanger, autour de la question de l'enseignement en détention, une variété d'acteurs du monde pénitentiaire ou intéressés par celui-ci : chercheurs, agents pénitentiaires et de l'éducation nationale, étudiants... Voici un aperçu du programme.

Les statistiques et l'histoire se sont rencontrées pour un « regard croisé » afin de poser un cadre au sujet de l'enseignement en détention. Les tables rondes se sont ensuite enchaînées sur divers sujets. Nous avons commencé par une présentation des acteurs de l'Éducation nationale et de la Justice impliqués dans cette question, et leurs objectifs respectifs.

*Chacune et chacun a partagé son travail, son expérience de travail, et les perspectives qu'ils en retirent.*

Puis nous nous sommes intéressés successivement aux points de vue des différentes parties prenantes : les élèves, les enseignants, et les acteurs de l'accompagnement scolaires et universitaires. Les tables rondes ont rassemblé des enseignants, des partenaires institutionnels et associatifs ainsi que des chercheurs. Chacune et chacun a partagé son travail, son expérience de terrain, et les perspectives qu'il en a retirées. Le public a également été invité à participer aux discussions, sur place ou à distance grâce à la diffusion en direct en visioconférence.

**Retrouvez les détails de l'évènement !**



*Comme l'an dernier, tous les échanges ont été enregistrés et feront l'objet d'une série de podcasts, diffusée prochainement.*

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**PROGRAMME**

ACTIVITES / ENSEIGNEMENT


JOURNÉE D'ÉTUDES DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE


## L'ENSEIGNEMENT EN DÉTENTION

**1.10.2024**  
de 9h à 17h

Lycée Louis-le-Grand  
123 rue Saint-Jacques, 75005 Paris  
Entrée libre sur inscription

Pour toute information complémentaire :  
[recherche.sdlex-dap@justice.gouv.fr](mailto:recherche.sdlex-dap@justice.gouv.fr)

 Inscription

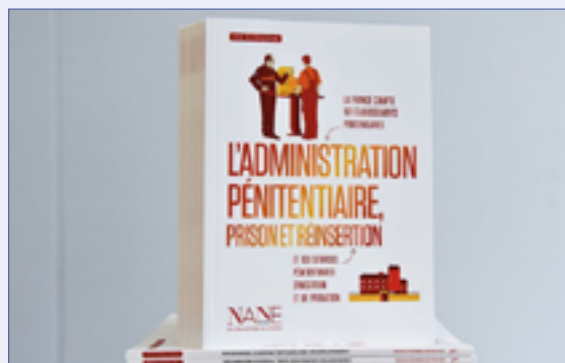
 Lien Zoom

## Déjà sortie !

Un livret intitulé «*l'administration pénitentiaire, prison et réinsertion*», vient de paraître chez NANE éditions.

Une immersion au cœur de notre institution qui vise à faire découvrir la réalité complexe du milieu carcéral français et son rôle essentiel au sein du système judiciaire.

**Bonne lecture !**



## HOMMAGE

Nous dédions cette gazette à la mémoire de Armand Garcia et Fabrice Moello, décédés lors de l'attaque meurtrière d'Incarville, ainsi qu'à Claude Lombardo, Houari Djillali, Grégory Lesecq.

Nous dédions aussi cette gazette à Nicolas Crombecq, Damien Louis et Arnault Chazal, grièvement blessés lors de cette même attaque.

Retrouvez toutes les anciennes publications de l'administration pénitentiaire sur

**[justice.gouv.fr](https://justice.gouv.fr)**

*onglet Documentation*

